

PICKLEBALL FAUTEUIL - RÉGLEMENTATION 2023

Ce qui suit est un guide de référence rapide pour les joueurs en fauteuil roulant, ainsi que pour les arbitres, identifiant les règles (USAPA 2023) propres au jeu en fauteuil roulant.

Section 1 - Le jeu - Caractéristiques uniques

Le joueur en fauteuil roulant peut laisser rebondir la balle deux fois avant de la frapper. Le deuxième rebond peut être à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain.

Section 2 - Terrain et équipement

2.A.4 - La surface de jeu recommandée pour le jeu en fauteuil roulant est de 13,41m (44 pieds) de largeur et 22,55m (74 pieds) de longueur. La taille du jeu en fauteuil roulant sur un terrain de championnat est de 15,24m (50 pieds) de largeur sur 24,38m (80 pieds) de longueur.

Section 3 - Définitions

3.A.45 - Tout joueur, avec ou sans handicap, qui joue dans un fauteuil roulant. Le fauteuil est considéré comme faisant partie du corps du joueur.

Section 4 - Le service, la séquence de service et les règles de comptage

4.A.4.d - Les deux roues arrière du fauteuil doivent être sur la surface de jeu, derrière la ligne de fond. De plus, elles ne peuvent pas toucher le terrain ou la surface de jeu à l'extérieur du prolongement imaginaire de la ligne médiane ou de la ligne de côté.

Section 7 - Règles de faute

7.E – Le joueur en fauteuil roulant doit frapper la balle avant son troisième rebond.

Section 9 – Règles zone de non-volée

9.A - Toutes les volées doivent être frappées en dehors de la zone de non-volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée au moment où il frappe sa volée.

9.B - C'est une faute si un joueur, ou quoi que ce soit qui est en contact avec lui ou qu'il transporte, touche à la zone de non-volée pendant qu'il frappe une volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée pendant qu'il frappe sa volée.

9.B.1. L'action de frapper la balle à la volée comprend l'élan, l'accompagnement de l'élan (*follow-through*) et les suites engendrées par la séquence complète de l'action (*momentum*).

9.B.2. C'est une faute si la raquette d'un joueur qui frappe une volée touche la zone de non-volée, que ce soit avant ou après avoir touché la balle.

Section 9 – Règles zone de non-volée (suite)

9.C - C'est une faute si un joueur qui frappe une volée, ou ce qu'il porte/transporte, touche à quoi que ce soit qui est en contact avec la zone de non-volée, incluant son partenaire, et ce à tout moment pendant la séquence complète de l'action (*momentum*) en lien avec sa volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée.

9.C.1. C'est une faute même si la balle est morte avant que le joueur ait touché la zone de non-volée.

9.D - C'est une faute si une des roues arrière (grandes) – ou les deux – du fauteuil du joueur en fauteuil roulant a touché la zone de non-volée et qu'il frappe une volée avant que les deux roues arrière soient en contact avec la surface de jeu à l'extérieur de la zone de non-volée.

Section 12 – Politiques des tournois sanctionnés

- Homme : simple et double
- Femme : simple et double
- Mixte : double
- Fauteuil roulant : simple et double

12.A.1. Dans les catégories décrites par sexe, seuls les joueurs de ce genre sont autorisés à y jouer.

12.A.2. **Double mixte.** Une équipe de double mixte doit se composer d'un homme et d'une femme.

12.A.3. Un joueur en fauteuil roulant qui joue dans le double (masculin, féminin ou mixte) peut avoir un partenaire debout ou en fauteuil roulant.